
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

2/6/1991

SECRETARIAT D'ÉTAT
AUPRÈS DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,
CHARGÉ DES COLLECTIVITÉS LOCALES

CABINET

COMMUNIQUE DE PRESSE

Monsieur Jean-Pierre SUEUR, Secrétaire d'Etat chargé des Collectivités Locales a rencontré dès les premières semaines de son installation les organisations syndicales de la Fonction Publique Territoriale.

Ces entretiens ont permis de procéder à de larges échanges de vue sur les différentes préoccupations de ces organisations: construction statutaire, revalorisation indiciaire, régime indemnitaire...

Récemment, M. Jean-Pierre SUEUR s'est entretenu avec les organisations syndicales de la police municipale.

Il leur a présenté un projet d'arrêté d'échelonnement indiciaire nouveau qui se traduit par une revalorisation avec effets aux 1er août 1990, 1991 et 1992 suivant les emplois.

C'est la première fois depuis 15 ans qu'une telle revalorisation indiciaire intervient.

Ce texte sera présenté à l'examen du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale dès sa prochaine réunion, le 27 juin.

Le Secrétaire d'Etat souhaite par ailleurs accélérer l'achèvement de la construction statutaire. L'élaboration des filières sportive ainsi que sanitaire et sociale donnera lieu à des rencontres avec les élus et les partenaires syndicaux très prochainement.

De la même manière, une rencontre sera organisée dès la première quinzaine de juillet, avec les organisations syndicales afin d'examiner le statut des policiers municipaux. Un calendrier de réunions de concertation sera alors fixé.